



# Les langues officielles au Canada : Entre la politique et la pratique dans la fonction publique fédérale

**Helaina Gaspard**

Bureau de la Dirigeante principale des ressources humaines

Secrétariat du Conseil du Trésor

Le 25 août 2016

# Le cas de la fonction publique fédérale

« **La façon** dont la fonction publique fait les choses – qui elle emploie, où elle déploie ses activités et dans quelle langue – est aussi importante que **ce qu'elle** fait. »

(Beattie et al. 1972, x1iii)

# Question de recherche

- **Pourquoi**, en dépit de la promesse de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) de 1969 relativement au choix de la langue de travail et de la LLO de 1988 qui faisait de ce choix un droit que l'on pouvait revendiquer, **y a-t-il un manque d'équité quant à l'usage du français comme langue de travail dans la fonction publique fédérale?**

# Aperçu du projet

- Période d'analyse : 1967-2013
- Principales contributions :
  - **Empirique** : Analyse et évaluation de la mise en oeuvre de la législation sur les langues officielles dans la fonction publique fédérale.
  - **Théorique** : Confirmation de la « dépendance à l'égard du parcours »; la superposition ne produit pas toujours un changement significatif.

# Contexte de recherche actuel

- **Politique linguistique** : La langue est une question politique de premier plan au Canada. Les principes qui sous-tendent la politique linguistique et le rôle de l'État dans la gestion des tendances linguistiques sont bien établis.

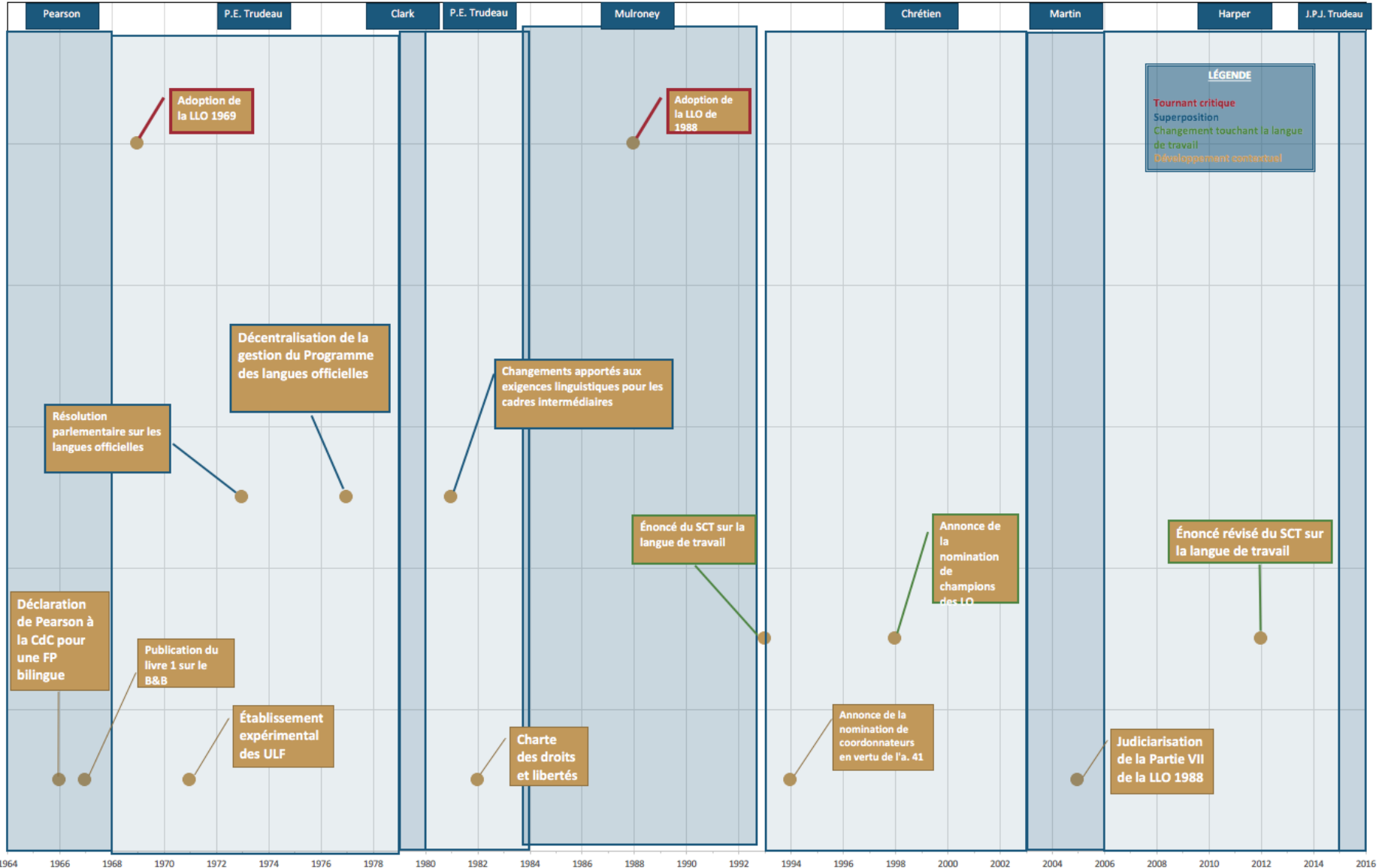
# Contexte de recherche actuel

- **Bureaucratie représentative** : La fonction publique fédérale est souvent évaluée comme une institution devant gérer la diversité. Elle fait rarement l'objet d'une analyse en elle-même.

# Approche théorique

- **Institutionnalisme historique** : Cadre longitudinal; centré sur les institutions officielles.
  - Dépendance à l'égard du parcours :  
Tendance à maintenir le parcours existant.
  - Tournants critiques : Moments de changements majeurs.
- **Superposition** : Addition de nouvelles règles par-dessus les règles existantes.

# La mise en oeuvre de la législation sur les langues officielles dans la fonction publique fédérale canadienne





# Méthodologie

- **Reconstitution d'un processus** : Établir des liens avec des observations pour expliquer un résultat (analyse inductive).
  
- **Sources** :
  - Recherche archivistique
  
  - Entrevues principales
    - Fonctionnaires (cadres supérieurs)
    - Commissaires aux langues officielles
    - Politiciens
  
  - Sources secondaires

# Modalités d'analyse

- 1. Idées** : La langue comme compromis politique c. la langue comme droit.
- 2. Institutions** : Caractéristiques structurelles; stabilité au fil du temps; contrainte et facilitation des comportements des acteurs.
- 3. Acteurs** : Personnes ou organismes qui ont influencé la fonction publique.

# Idées

- Évolution des perceptions du rôle de la langue dans la société :
  - LLO 1969 : La langue comme instrument de compromis politiques.
  - LLO 1988 : La langue au sein d'un encadrement des droits.
- Utile pour une analyse contextuelle; non comme variable explicative.

# Institutions

- La persistance des institutions a de l'importance.
  - Principe du mérite
  - Unités de langue française (ULF)
- Les réformes par superposition peuvent être limitées et produire des résultats aléatoires.

# Acteurs

- **Élite des acteurs de la classe politique et de la bureaucratie** : Premiers ministres, présidents du Conseil du Trésor, etc.
- **Syndicats** : Ont joué un rôle d'opposants.
- **Gestionnaires** : Principaux acteurs responsables de la langue de travail.

# Conclusions

- **Structure institutionnelle** : Un impératif pour un choix significatif de la langue de travail.
- **Prime au bilinguisme** : Un facteur de la perception de la superficialité des langues officielles.
- **L'importance du leadership** : Les pratiques administratives et la volonté politique peuvent favoriser certains changements.

# **Helaina Gaspard**

IFSD | IFPD @uOttawa

helaina.gaspard@ifsd.ca

[www.ifsd.ca](http://www.ifsd.ca)